

ANNEXE IV-5

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de l'Hérault  
SPE 1<sup>er</sup> degré Public  
31 Rue de l'Université  
34064 MONTPELLIER cedex 2

DEMANDE DE RÉINTÉGRATION APRÈS CONGÉ DE LONGUE DURÉE

A retourner au SPE avant le 15 avril 2019

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

TELEPHONE.....

1/ Date de fin de votre CLD .....

2/ Date de votre demande de réintégration auprès du Comité Médical .....

3/ Votre établissement d'affectation avant votre départ en CLD.....

4/ Poste occupé .....

5/ Votre modalité d'affectation

.. à titre définitif

.. à titre provisoire

**(Rappel: Vous devez être titulaire de votre poste pour bénéficier de la priorité)**

6/ J'ai demandé un temps partiel pour la rentrée 2019 :

- OUI
- NON

7/ Je demande une priorité (priorité absolue sur vœux de la commune du dernier poste occupé ou communes limitrophes si aucun poste n'est vacant dans la commune du dernier poste occupé) suite à ma réintégration après congé de longue durée dans le cadre du mouvement intra-départemental 2019.

- OUI
- NON

Fait à .....

Le ..... 2019

Signature

-Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type [prénom.nom@ac-montpellier.fr](mailto:prénom.nom@ac-montpellier.fr). C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.

-Notez que pour toute question sur le mouvement, vous pourrez obtenir des informations utiles sur le site départemental ACCOLAD de la DSDEN de l'Hérault ou envoyer un mail à : [mouvement2019dsden34@ac-montpellier.fr](mailto:mouvement2019dsden34@ac-montpellier.fr) ou appeler la cellule information et conseils de la DSDEN 34 au **04.67.91.52.70** ou **04.67.91.52.82**